

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

19-66

OBJET : Lancement d'une consultation relative à l'exploitation de l'incubateur territorial à Saint-Mandé, Avenue Pasteur

- **Choix de la procédure de délégation de service public et autorisation donnée au Président d'engager la procédure.**

Membres en exercice	90
Présents titulaires	49
Représentés	31
Absents	10

Votants	80
Abstention	0
Suffrages exprimés	80
Pour	80
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Pierre CARTIGNY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASSETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Marc BRETON représenté par Pierre LEBEAU, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre CARTIGNY, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicole CERCLEY représentée par Thierry BARNOYER, Sabine CHABOT représentée par Catherine CHETARD, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Isabelle DALLEAU représentée par Christel ROYER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Florence HOUDOT, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Christian FAUTRE représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, René GAILLARD représenté par Eric BENSOUSSAN, Brigitte GAUVAIN représentée par Dominique LE BIDEAU, Pierre GUILLARD représenté par Jacques Alain BENISTI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Sengul KARACA représentée par Chrysis CAPORAL, Marie KENNEDY représentée par Caroline ADOMO, Gérard LAMBERT représenté par Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, représentée par Jean-Luc CADEDDU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary France PARRAIN, Germain ROESCH représenté par Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Patrick BEAUDOUIN, Annie TRICOCHÉ représentée par Michèle CHARBONNEL, Pascale TRIMBACH représentée par Alain DEGRASSAT, Jacqueline VISCARDI représentée par Stéphane CHAULIEU, Valérie ZELIOLI représentée par Sergine LEFIEF.

Absents : Chantal CANALES, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pascale MARTINEAU, Alain PAVIE, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET.

<p>Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20190506-D19-66-DE Date de télétransmission : 13/05/2019 Date de réception préfecture : 13/05/2019</p>

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2019

OBJET : Lancement d'une consultation relative à l'exploitation de l'incubateur territorial à Saint-Mandé, Avenue Pasteur

- **Choix de la procédure de délégation de service public et autorisation donnée au Président d'engager la procédure.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

VU la directive 2014/23/UE sur la passation des concessions de service, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, puis le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018,

VU la délibération du Conseil de Territoire du 26 mars 2018 prenant acte du projet d'incubateur sur la commune de Saint-Mandé destiné à l'accueil et l'accompagnement de startups dans le cadre d'un partenariat étroit entre la ville de Saint-Mandé et le territoire Paris Est Marne & Bois,

CONSIDÉRANT que ce partenariat se traduira par une exploitation par le territoire du plateau technique constituant le 3^{ème} étage d'un immeuble situé avenue Pasteur à Saint-Mandé, dans le cadre d'un programme prévoyant pour une part un espace de co-working, et pour une autre part un incubateur,

CONSIDÉRANT que si le territoire envisage une gestion directe de l'espace de co-working, il ne dispose pas en interne des compétences techniques et humaines indispensables à la réussite d'un projet d'incubateur,

CONSIDÉRANT que la gestion d'un incubateur territorial constitue un service public pouvant faire l'objet d'une gestion déléguée, en limitant le risque financier pour le territoire et en maintenant un niveau de pouvoir élevé dans l'organisation et le contrôle de son exécution,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Territoire de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative de Services Publics Locaux du 15 avril 2019,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de délégation de service public pour l'exploitation de l'incubateur territorial situé à Saint-Mandé.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à mettre en œuvre la procédure nécessaire à cette fin.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190506-D19-66-DE
Date de télétransmission : 13/05/2019
Date de réception préfecture : 13/05/2019